

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 9 septembre 2011

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

1. Réponse à la question de M. le Conseiller Alain Blanchoud quant au traitement des cas de dommages à la propriété sur les bâtiments communaux

D'une manière générale, tout dommage à la propriété commis sur un bâtiment communal fait l'objet d'une annonce à la police, soit via le n° 117, qui aboutit à la centrale d'engagement et de transmission de la police cantonale (CET), soit par appel directement à la police de l'Ouest lausannois. Dans la quasi totalité de ces cas annoncés au CET, celui-ci transmet l'intervention à la police de l'Ouest lausannois.

Cette dernière enregistre ensuite la plainte déposée par la Commune, via le chef du service communal concerné.

Le document "Info Délits" auquel se réfère M. Blanchoud est transmis mensuellement par la police cantonale aux répondants du concept de la surveillance mutuelle des habitations (SMHab), dont fait partie la Commune d'Ecublens. Ce document renseigne succinctement sur les dates et lieux des délits commis sur le territoire communal, y compris les cas traités par la police de l'Ouest lausannois.

La police cantonale, pour sa part, ne porte pas ses interventions, particulièrement à caractère judiciaire, à la connaissance de la police de l'Ouest, sauf si une collaboration ou un appui sont nécessaires.

2. Préavis No 20/2009 – Etude sur le fonctionnement de l'administration communale

L'étude sur le fonctionnement de l'administration communale a été effectuée conformément aux délais convenus.

La note d'honoraires de l'IDHEAP a été réglée en mars 2011 par le compte 111.5890.082. Dès lors, la situation se présente comme suit:

Montant du crédit accordé par le préavis n° 20/2009	Fr.	65'000.00
Montant total des dépenses	Fr.	<u>62'623.20</u>
Moins-value de dépenses	Fr.	<u>2'376.80</u>

Cette moins-value est due au fait que la note d'honoraires de l'IDHEAP a été parfaitement conforme à l'offre présentée en août 2009 et qu'aucun frais supplémentaires ne sont venus s'y ajouter.

3. Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) – Portes ouvertes

Pour permettre à chacune et à chacun de découvrir les installations de la station d'épuration de l'ERM et en comprendre le fonctionnement, les portes de la STEP du "Bief", rue de Lausanne 72 à Morges, seront ouvertes à tous le **samedi 24 septembre 2011, de 9 h à 17 h**. Une visite guidée des installations aura lieu une fois par heure, à 9 h 30, 10 h 30, etc., dernière visite à 16 h 30.

Sur place, les boissons, ainsi qu'une petite restauration adaptée à l'heure de visite, seront offertes.

Pour accéder à la STEP: les automobilistes stationneront leur véhicule au parking du Parc de Vertou et, de là, suivront le fléchage.

Les piétons suivront également le fléchage dès l'entrée nord (station essence "Migrolino") ou dès l'entrée ouest ("Hôtel Fleur du Lac").

Le "Petit Train" sera mis à disposition de l'ERM ce jour-là et la possibilité sera offerte à tous d'accéder aux installations par cet agréable moyen de transport, à partir de la place des Sports ou du Débarcadère.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus au 021 804 70 30.

4. Lausanne Région – Prochaine assemblée générale

Nous vous informons que les membres du Conseil communal sont tous les bienvenus lors des assemblées générales de Lausanne Région. La prochaine aura lieu le **mercredi 21 septembre 2011, à 17 h 30**, à la salle du Conseil communal, route de Cossonay 40, à Prilly.

En cas d'intérêt, le greffe municipal peut vous transmettre par e-mail ou par courrier postal les documents relatifs à cette rencontre.

5. Centre socioculturel – Visite du chantier – Fin du gros-œuvre

La visite du chantier du centre socioculturel (fin du gros-œuvre) aura lieu le **samedi 5 novembre 2011, à 10 h**. De plus amples informations, ainsi qu'un bulletin d'inscription, vous parviendront en temps utile, par courrier électronique.

6. Diagnostic communautaire de Pro Senectute, plaine du Croset

En fin d'année 2009, Pro Senectute a proposé à la Municipalité de réaliser un diagnostic communautaire relatif à la qualité de vie des aînés (dès 55 ans) vivant dans notre Commune. Notre Municipalité a souhaité profiter de lier cette proposition à la construction du Centre socioculturel et du bâtiment de logements protégés/CMS dans la plaine du Croset.

Quels sont les buts de ce diagnostic communautaire ?

- Produire un document sur la qualité de vie des aînés dans la plaine du Croset afin de faire émerger des pistes d'action pour le futur,
- identifier, vivifier et créer des liens sociaux entre les aînés et les acteurs sociaux,
- intégrer au maximum le Centre socioculturel à la vie du quartier.

L'amélioration de la qualité de vie, le renforcement des liens intergénérationnels et interculturels sont les effets attendus de cette démarche. De même, il s'agit également de permettre à l'ensemble des intervenants professionnels de mieux cerner les attentes des aînés.

Plusieurs partenaires institutionnels ont manifesté leur intérêt à participer à cette démarche. Il s'agit de l'APREMADOL, du CMS d'Ecublens, de la coopérative Primavesta (investisseur Résidence du Bois), d'Ecublens Animation, de l'USL, al30 architectes, de la paroisse d'Ecublens/Saint-Sulpice et de l'EMS Clair-Soleil. D'autre part, de nombreux habitants du quartier se sont également investis par la suite.

Le processus complet de ce diagnostic est d'environ 12 mois, pour un coût total de **Fr. 73'490.--**, réparti de la manière suivante:

Subventions fédérales et cantonales	Fr. 23'096.--	
APREMADOL	Fr. 20'000.--	
Primavesta	Fr. 5'000.--	
Commune	Fr. 25'394.--	(inclus dans le crédit de construction du CSC)

Depuis mars 2011, l'équipe d'animateurs de proximité de Pro Senectute Vaud a interrogé plus de 120 personnes sur les conditions de vie générales du quartier. Pour clore cette démarche, un forum communautaire est organisé le

samedi 19 novembre 2011 à l'Espace Nicollier, collège du Pontet.

Ce forum sera l'occasion de communiquer les résultats de cette enquête, mais aussi de les étoffer à travers des ateliers aux thématiques diverses, qui découleront de l'analyse des entretiens.

Programme:

09 h 00 début du forum
 10 h 00 ateliers thématiques
 11 h 30 apéritif.

Les membres du Conseil communal sont cordialement invités à participer à ce forum et ainsi amener leur pierre à l'édifice.

7. Chalet "Les Alouettes" à Morgins - Situation des travaux

Après avoir attendu 5 mois pour la délivrance du permis de construire par le Canton du Valais, les travaux extérieurs ont pu commencer dès le 1^{er} juin. Malgré cela, les travaux de rafraichissement et de pose des fenêtres ont toutefois pu commencer début mai, ainsi que le changement de chaudière et de local du chauffage. Au 1^{er} septembre 2011, pratiquement toutes les fenêtres sont posées et les travaux à l'intérieur du chalet doivent se terminer dans le courant du mois. La nouvelle chaudière est installée et sera opérationnelle avec la première livraison de pellets. Le toit est bientôt hors d'eau et toutes les tuiles en Eternit (avec présence d'amiante) ont été ôtées. Les échafaudages ont été posés et sont sécurisés.

Le retard dans la délivrance du permis de construire a entraîné la décision de supprimer les camps d'école à la montagne jusqu'au 26 septembre. Entre-temps, la commission de construction de Troistorrens, accompagnée d'un délégué cantonal, est venue visiter le chalet et en a conclu que, pour des raisons de sécurité, aucune autorisation d'habiter ne serait délivrée tant que les travaux extérieurs sont en cours. Il est donc convenu de faire accélérer le chantier pour que le chalet puisse accueillir les enfants pour les camps de ski en janvier 2012 au plus tard.

Le personnel du chalet est disponible pour l'Entente afin de réaliser tous les déménagements, rangements, tris, réparations, bricolages et nettoyages (il y en aura au moins pour 1 mois une fois les travaux intérieurs terminés). Le responsable du chalet est présent tous les jours sur place et participe aux séances de chantier avec voix consultative.

Depuis la mi-août, le comité de l'Entente intercommunale a décidé de faire appel à un architecte conseil, M. Mundler (recommandé par la Commune de Saint-Sulpice) pour se faire représenter et défendre les intérêts des trois communes sur le plan des décisions techniques.

Les travaux sur les chalets "Les Alouettes" permettront de leur donner une deuxième vie dotée d'une empreinte écologique responsable. Pour rappel, le premier corps de chalet date de 1898 et l'agrandissement a été réalisé en 1978. Aucun travail d'une telle envergure n'a été réalisé depuis cette dernière date.

8. Règlements communaux et lois cantonales

Plusieurs Conseillères communales et Conseillers communaux ont retourné au Greffe municipal le formulaire de commande des règlements communaux et lois cantonales. Nous les informons que ces documents leur parviendront d'ici à quelques semaines. En effet, deux règlements communaux sont actuellement en cours d'approbation par le Canton.

Nous vous rappelons que tous ces règlements et lois peuvent être consultés sur le site Internet communal **www.ecublens.ch** (Officiel – Règlements communaux) et sur celui du Canton **www.vd.ch** (Etat, Droit, Finances – Lois/Consultations – Recueil systématique).

9. Vœu de M. Daniel Sage

Le rapport de gestion et les comptes 2010 sont disponibles en format pdf sur le site de la Commune sous Conseil communal, rubriques "Comptes communaux" et "Rapports de gestion".

10. Population

Situation au 31 août 2011: **11'138 habitants** (10'954 habitants au 31 août 2010).

La Municipalité